

Procès-Verbal
Conseil Municipal
9 septembre 2021

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 05 Voix délibératives totales : 22

L'an deux mille vingt un, le neuf septembre à 18 heures, se sont réunis, dans la salle d'activités de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 1^{er} septembre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

Mme Teresa BELGHERBI, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Delphine MALLARD, Mme Isabelle MANIETTE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉ :

M. Mathieu MONTAIGNE.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Jean-Pierre AUTIN donne pouvoir à Mme Valéry GUILMAIN.

Mme Véronique FAY donne pouvoir à Ingrid LACAU.

M. Sylvain GALY donne pouvoir à Mme Isabelle MANIETTE.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

M. Réginald THEROUDE donne pouvoir à M. David BELVAL.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h05, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Mme Valéry GUILMAIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le rajout des points suivants :

1. Subvention éclairage église
2. Achat de parcelles
3. Dépôt sauvage

Après acception à l'unanimité des Conseillers, Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 juin 2021.
- 2) Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
- 3) Révision du PLU.
- 4) Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
- 5) Lancement d'un marché véhicules.
- 6) Recrutements (apprenti + CUI).
- 7) Rapport activité SE60.
- 8) Subvention éclairage église
- 9) Achat de parcelles
- 10) Dépôt sauvage
- 11) Communications diverses.

Monsieur le Maire soumet ensuite au Conseil municipal les points à l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 juin 2021.

Sur ce procès-verbal monsieur Galy relève que sur le point 3 concernant l'admission en non-valeur, il est préférable d'indiquer « une abstention » à la place de « à la majorité ».

Sans autre remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose au Maire de rendre compte au Conseil municipal des Décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations d'attributions. Ces Décisions sont les suivantes :

- DECISION DU MAIRE N° DEC.2021-01 : Décision d'attribution d'un diagnostic Amiante et HAP par NCA.
- DECISION DU MAIRE N° DEC.2021-02 : Décision d'attribution d'un levé topographique au cabinet de géomètre A3D.

Ces Décisions sont le préalable à des travaux de réfection de voiries pour savoir si les sols sont pollués. Ces travaux concernent l'impasse Voltaire et la rue du Château Vert.

Révision du PLU

Monsieur le Maire explique que durant l'année 2015, une enquête publique sur l'exploitation des gravières a été réalisée en donnant cette possibilité sur un tout petit zonage. Le Conseil municipal s'était prononcé contre. L'entreprise LECIEUX (exploitant de gravière) a donc attaqué cette décision au tribunal administratif. La mairie a gagné deux fois et a été déboutée en appel. Par conséquent, la mairie doit engager une révision de son PLU pour que celui-ci soit en conformité avec son projet d'aménagement et de développement durables. Toutefois, la mairie n'a plus la compétence urbanisme qui a été transférée au Clermontois. Cela soulève une question juridique, à savoir quelle entité juridique doit répondre à l'injonction du tribunal, la Mairie ou le Clermontois. L'avocat de la mairie a été consulté à ce sujet. Par ailleurs, le Clermontois entame la mise en place d'un Plan local d'urbanisme intercommunal qui de facto emporte révision des PLU communaux.

À titre informatif, quelle que soit la procédure adoptée, le Conseil municipal dans son ensemble se prononce contre l'installation d'une gravière sur le territoire.

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Les constructions nouvelles sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

L'exonération de 2 ans de TFPB (La taxe foncière sur les propriétés bâties) s'appliquait d'office sur la part départementale. Avec le transfert de la part départementale aux communes, l'objectif de la loi est de maintenir le champ d'exonération dont bénéficiait le contribuable avant la réforme, à savoir une exonération de 2 ans sur la part départementale. Les communes qui, avant la réforme, avaient supprimé cette exonération par délibération contraire et qui souhaitent continuer à limiter la portée de l'exonération sont obligées de prendre une nouvelle délibération avant le 1er octobre 2021 pour limiter l'exonération à minimum à 40%. L'absence de délibération avant le 1er octobre 2021 aura pour conséquence de porter l'exonération de 2 ans à 100% à partir de 2022.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal une exonération de 40% ce qui ne change rien à l'attractivité du territoire. Il y a peu de construction neuve sur Bury (2 ou 3 par an).

Sans autre question, la délibération approuvant ce pourcentage est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Lancement d'un marché véhicules

Monsieur le Maire a la possibilité de prendre des Décisions concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés, sous réserve évidemment que les crédits soient inscrits au budget. Il souhaite, néanmoins, informer les Conseillers du travail effectué par la mairie afin de renouveler le matériel roulant de la commune. Cela concerne notamment un tracteur pour le service technique et un minibus pour le service jeunesse. L'objectif est aussi de « verdir » la flotte en privilégiant les véhicules électriques. Monsieur le Maire utilisera pour lancer le marché les services de l'ADTO.

Recrutements

Monsieur le Maire précise qu'il refuse les demandes d'apprentissage, car la commune n'a pas forcément les capacités financières pour les accueillir, surtout que maintenant la commune doit aussi payer la formation. Aujourd'hui, il s'agit d'un profil plus particulier. C'est une jeune fille en réinsertion professionnelle suivie par Cap emploi. Son poste d'apprentissage est subventionné presque à 100 % ainsi que les frais de formation. Cet apprentissage s'effectuera à l'école maternelle Moineau.

La deuxième création de poste concerne un contrat PEC. Autrefois connu sous le nom de "contrat aidé", le contrat PEC est un dispositif récent dont l'objectif est d'accompagner les chercheurs d'emploi en difficulté. Ce dispositif permet à la personne à la recherche d'un emploi d'être rémunérée et de bénéficier d'une formation, et à l'employeur de percevoir des aides financières.

Il s'agit de recruter une personne handicapée (sourde) pour travailler à temps partiel au service technique.

Sans autre question, la délibération approuvant la création de ces deux postes (apprentissage et PEC) est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rapport activité SE60

Il est prévu par le Code général des collectivités territoriales que le rapport d'activité des organismes où est représentée la commune doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique. Ce rapport a été préalablement transmis par mail aux Conseillers.

La délibération prenant acte de la communication de ce rapport est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Subvention éclairage église

Monsieur le Maire signale au Conseil que les travaux de modernisation de l'éclairage public ont commencé sur la commune, dans cette même perspective, il a été demandé au SE60 de lancer une étude pour l'éclairage de l'Église. En effet, celui en place est très énergivore et peu efficace. Des simulations d'éclairage doivent être présentées à la prochaine commission travaux. Monsieur le Maire demande donc aux Conseillers l'autorisation de mandater la SE60 sous forme de fonds de concours pour la réalisation de l'éclairage de l'église de Bury centre.

Sans autre question, la délibération approuvant cette demande de fonds de concours est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Achat de parcelles

Monsieur le Maire propose l'acquisition de 5 parcelles :

- Section C1384, lieudit « Bois de Souville », (nature Terre) pour 04a et 80ca.
- Section C1386, lieudit « Bois de Souville », (nature Marais) pour 55ca.
- Section C1396, lieudit « Souville », (nature Terre) pour 4a et 35ca.
- Section D352, lieudit « Les Prés du Prieur », (nature peupleraie) pour 38a et 20ca.
- Section D999, lieudit « Proche la Voirie », (nature taillis) pour 3a et 21ca.

Le cout de ces acquisitions est de 1 520 euros.

L'achat par la commune de ces parcelles boisées permettra de les entretenir et d'éviter que des arbres deviennent dangereux.

Sans autre question, la délibération approuvant ces acquisitions est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Dépôt sauvage

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de lutter contre les dépôts sauvages en instituant une redevance.

En effet, il est constaté que les dépôts sauvages d'ordures et déchets de toutes sortes ont augmenté sur le territoire de la commune. Plus récemment, des dépôts ont été également constatés dans les poubelles des bâtiments communaux, sur la voirie ou les chemins communaux. Ces actes d'incivilités portent atteinte à la salubrité, à l'environnement et représentent un coût pour la commune, car les travaux d'enlèvement et de nettoyage sont effectués par le personnel des services techniques.

Si jamais la mairie peut identifier l'auteur de ces dépôts, outre le fait de ramener les déchets au domicile de cette personne, la délibération permet de facturer ce ramassage. Il est donc proposé à l'assemblée de rechercher systématiquement les auteurs des dépôts et d'instituer une participation forfaitaire à l'encontre des contrevenants. Il est proposé une participation de 200 €/m³.

Sans autre question, la délibération approuvant la mise en place de cette participation financière est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Communications diverses

Monsieur le Maire fait un point sur la construction du McDonald's en précisant que cette société n'a toujours pas gagné au tribunal, mais celle-ci commence la construction. Monsieur le Maire a reçu dernièrement l'exploitant de ce restaurant afin de confirmer les demandes initiales de la mairie comme des filtres supplémentaires anti-odeurs, ramassage des déchets, etc...le restaurant devrait ouvrir fin novembre avec la création de 25 emplois. La mairie garde aussi en l'état la haie bordant le terrain, mais celle-ci sera taillée afin de rendre visible la boulangerie.

Comme suite à une question de M. THIBERGE, Monsieur le Maire confirme que l'entrée du restaurant se fera par la rue Duvivier. Les problèmes de circulation éventuels devront être réglés conjointement avec la ville de Mouy.

La mairie devrait très prochainement acquérir les deux maisons vendues par les Domaines, la première rue Jean Jaurès pour 20 000 euros et la deuxième rue Albert Martin pour 68 000 euros. La première maison sera transformée en logement et en parking, il y a néanmoins beaucoup de travaux à faire. Monsieur le Maire propose au Conseil d'organiser une visite de ces deux maisons.

Comme suite à une question de M. DEMAILLY, Monsieur le Maire fait un point sur le Bien sans maître situé rue du « Château Vert », les Domaines ont évalué cette construction à 30 000 euros, cette estimation est élevée pour une maison délabrée et rend donc la vente à un particulier difficile.

Monsieur le Maire souhaite ouvrir quelques chemins de randonnée autour de Bury à l'instar de la commune d'Ansacq.

Le diagnostic de l'église de Bury est en cours. Afin de bénéficier des subventions de la Région, celui-ci doit être réalisé par des architectes des bâtiments de France. 3 visites sont organisées pour établir déjà un premier diagnostic de l'état du bâtiment et des travaux à réaliser sur plusieurs années.

Monsieur le Maire avait comme projet d'avoir un service de restauration mobile différent tous les jours de la semaine sur la place. La mairie vient de recevoir deux nouvelles propositions de foodtruck. Un entrepreneur propose aussi de venir sur la commune pour offrir, un jeudi après-midi par mois, un service de réparation informatique.

Monsieur le Maire passe la parole à ses adjoints et ensuite aux conseillers municipaux.

Véronique DELABROY :

Mme DELABROY précise que le projet sur la mutuelle communale avance bien, après avoir reçu 4 assureurs, elle réalise un comparatif pour présenter ces offres au Conseil. À l'issue de ce choix, des réunions publiques seront organisées.

Laurent GUYARD

M. GUYARD informe le Conseil de la distribution du Bury Actu avec un supplément sur les associations. À ce sujet, Mme PIAI relève quelques problèmes de distribution. Monsieur le Maire répond qu'effectivement, pour la distribution, la mairie utilise si elle le peut des « pass-permis » qui n'ont pas la même connaissance du terrain que les agents de la commune.

M. GUYARD a rencontré également tous les présidents d'association et samedi dernier, pour la première fois, une journée porte ouverte a été réalisée pour donner de la visibilité aux associations locales.

Samedi prochain est organisé « Nettoyons la nature » avec un accueil café.

M. GUYARD fait ensuite un point sur les différentes manifestations :

- 1er octobre : concert Jazz sur réservation à la salle d'activité
- 15 octobre : soirée lecture musicale organisée aussi par la médiathèque dans le cadre du désir.
- Fin septembre : tenue d'une réunion sur l'organisation du prochain Téléthon.

Ingrid LACAU

Mme LACAU confirme que la rentrée scolaire s'est très bien passée toujours sous couvert des restrictions sanitaires. Il y a 225 enfants d'inscrits.

En fin d'année scolaire 2020-2021, une cérémonie a été organisée afin de féliciter les enfants de grande section qui passaient au CP et les enfants de CM2 pour leur rentrée au collège. À cette occasion, la mairie a offert un KIT de fournitures scolaires pour les grandes sections et une calculatrice pour les enfants de CM2.

À l'école de Mérard, le thème de l'année est les animaux pendant la Grande Guerre, une fresque en sérigraphie a été réalisée en partenariat avec un historien et un plasticien. Celle-ci a été exposée en fin d'année lors d'une cérémonie avec les parents. Cette œuvre sera aussi exposée à la médiathèque de Bury en novembre et ensuite à la galerie d'art du collège de Mouy.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux Conseillers :

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, évoque le problème des poubelles des déchets verts non ramassées cet été, Monsieur le Maire a remonté l'information au Clermontois suite à quelques plaintes des Burysiens.

Mme Karen DYS s'inquiète de la disparition programmée de la Poste et de la possibilité de retirer de l'argent pour les personnes âgées. Monsieur le Maire répond que la Poste, en août, a bien écrit à la mairie pour la mise en place d'un facteur guichetier uniquement l'après-midi. Monsieur PACCAUD est informé de la situation et des actions concrètes en faveur du maintien de ce bureau devront être mises en place.

Mme DYS demande s'il est possible de placer sur la commune des panneaux « zerophyto », Monsieur le Maire pense que c'est effectivement une bonne idée.

Pour finir, Mme DYS s'interroge sur la possibilité de couper l'éclairage public une partie de la nuit pour faire des économies. À cela il lui est répondu que le nouveau système d'éclairage public est conçu pour baisser d'intensité à partir de 23 heures.

M. Cyril GOULARD à l'instar de Mme LACAU explique qu'il y a eu en fin d'année scolaire des cérémonies pour le passage en classe supérieure des grandes sections et des CM2 avec distribution de cadeaux.

Sur le SIRS, il y a 68 élèves sur les 3 écoles, M. GOULARD s'inquiète de la possibilité d'une fermeture de classe à la rentrée prochaine.

Mme Delphine MALLARD se plaint du non-respect par les riverains des lignes jaunes, elle souligne le manque d'information à ce sujet. Mme MALLARD a remis un livret naissance à la famille Lefebvre.

M. Christian MOUREY signale que le goudron sur la rue Herminie n'est pas encore fait suite aux travaux d'assainissement. Monsieur le Maire confirme que l'entreprise va intervenir très prochainement.

M. Didier THIBERGE relève que les pierres qui ont été déposées dans le virage rue Raymond Delacourt sont efficaces pour limiter le stationnement.

Mme Marie-Hélène VANDROMME constate une vitesse excessive à l'entrée de Saint-Claude, Monsieur le Maire précise que ce problème est connu et que le travail avec le Département se poursuit pour améliorer cette situation. La commission sécurité doit travailler sur ce sujet.

Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance à 20 heures

Feuille d'émargement du Procès-Verbal du Conseil municipal du 9 septembre 2021

Noms	Signatures	Noms	Signatures
Jean-Pierre AUTIN		Laurent GUYARD	
Teresa BELGHERBI		Jean-Marc HENONIN	
David BELVAL		Ingrid LACAU	
Véronique DELABROY		Delphine MALLARD	
Pascal DEMAILLY-LAHLOUH		Isabelle MANIETTE	
Karen DYS		Mathieu MONTAIGNE	
Véronique FAY		Christian MOUREY	
Myriam GALLOIS-MONTBRUN		Nadia PIAI	
Sylvain GALY		Réginald THEROUDE	
Cyril GOULARD		Didier THIBERGE	
Jérôme GRUAIST		Marie-Hélène VANDROMME	
Valéry GUILMAIN			